

JUST NEWS

N° 60

LA JUGE D'INSTRUCTION DUBÉ

Sereine sous la pression

NOTRE NOUVEAU PRÉSIDENT

Questions et réponses

SÉJOUR LINGUISTIQUE

Pourquoi pas chez un collègue ?

+ Psychiatrie judiciaire

QUI pose
le bon diagnostic ?

EXPO 60's
GAGNEZ
DES TICKETS DUO!



.be



AVEC BE.CARE, L'INCC SUIV LES PIÈCES À CONVICTION À LA TRACE



À L'AUBE DE LA RÉFORME, LE PRÉSIDENT JANSSENS REPREND LA BARRE



MAISONS DE JUSTICE : LE PARENT PAUVRE DE LA RECHERCHE ACADÉMIQUE ?



21 JUILLET : QUELS COLLÈGUES ONT PARTICIPÉ À L'ÉVÉNEMENT ?

POINTURE 43

Qu'est-ce que je ferais si j'étais à la tête de notre SPF ? Honnêtement, je me lèverais chaque matin du mauvais pied et je me ferais du mauvais sang. Parce que je me demanderais tout le temps si je suis suffisamment proche de mon personnel, et si je ne dirige pas tout du haut de ma tour d'ivoire. Je voudrais être un leader à l'écoute. Je voudrais avoir connaissance de ce qui est important pour mon personnel, ce dont il a besoin pour bien faire son travail, ce qu'il attend de moi et du management. Mes collaborateurs pourraient entrer dans mon bureau avec les idées et les questions (pertinentes) les plus inattendues. Steve Jobs d'Apple allait encore plus loin en s'occupant aussi des détails. Comme président, j'y vois également un certain intérêt : écouter mon personnel, participer activement à la réflexion et laisser mon bon sens agir. Mes priorités ? Je l'admets sans difficulté, c'est mon boulot : communication interne et externe, flexibilité et travail à domicile, cohésion et motivation. Sans tout cela, mon plan de management ne sortirait pas tel quel de presse. Entre-temps, **je me suis entretenu avec notre nouveau président, Jean-Paul Janssens**, sur la communication et j'ai eu l'impression qu'il avait sa propre vision du sujet, qu'il réfléchissait aux détails, qu'il écoutait attentivement et qu'il formulait même des propositions. Je vais donc lui laisser le job de président, je ne voudrais pas être dans ses souliers.

PS : En regardant sous la table, j'ai quand même remarqué qu'il avait une plus grande pointure que moi !

Adriaan

Dans ce numéro

1350

Ce sont autant d'affaires contentieuses pendantes devant les cours et tribunaux dans lesquelles notre département est mis en cause. Une liste exhaustive de ces affaires est impossible à dresser tant leur nature est variée. Cela peut concerner des dégâts commis lors d'une perquisition, un agent cité en justice dans l'exercice de sa fonction, un accident de roulage impliquant un véhicule de service, etc. Les montants demandés varient, eux aussi, fortement : de quelques milliers d'euros pour des petites citations jusqu'à 50 millions d'euros pour une affaire de faillite rapportée. Avec une moyenne de 200 nouveaux dossiers par an, le service Contentieux et Avis juridiques ressent, depuis plusieurs années déjà, les effets du phénomène de « judiciarisation » des conflits.

- 4 ARRÊT SUR IMAGE
- 6 EN BREF
- 11 **STAGES LINGUISTIQUES**
- 12 LA JOURNÉE DE *Mme Dubé, juge d'instruction*
- 14 MALADE MENTAL OU PAS?
- 20 **DUO** *20km à pied*
- 24 PAUSE CAFÉ
- 25 LA PEINTURE COMME THÉRAPIE
- 27 OPINION *La Sûreté de l'Etat impopulaire*
- 28 TALENT CACHÉ



L'expérience des stages linguistiques nous a tellement convaincus que nous comptons accueillir Lander une seconde fois !

HENRI RENARD
SUBSTITUT DU PROCUREUR DU ROI À MONS



Ma collègue Patricia ne peut pas vivre sans sport. Elle essaie sans cesse de déplacer ses limites. Chapeau bas pour sa prestation aux 20 km de Bruxelles.

KATIA DE ROOSE
EMPLOYÉE ADMINISTRATIVE AU TRIBUNAL DE POLICE DE GAND

LEUZE -en- HAINAUT

14 hectares, 200 ouvriers, 16 000 m³ de béton, 300 km de câblage, 264 membres du personnel, 25 emplois privés et ... **312 cellules**. La prison de Leuze-en-Hainaut est construite en forme d'étoile à quatre branches. Elle comporte aussi un pavillon séparé pour les détenus en détention limitée. La construction de la prison allie humanisme et respect de l'environnement sans négliger l'approche de sécurité dynamique. Les nombreuses possibilités de travail, de formation et d'activités influencent positivement le comportement des détenus, ce qui favorise la sécurité. Ce nouveau bâtiment, lumineux et peu énergivore est équipé des technologies les plus pointues en matière de sécurité. La nouvelle prison de Leuze-en-Hainaut ouvrira ses portes le 1^{er} juillet 2014.

PHOTO : STEPHEN VINCKE



EN BREF



Un chef en CELLULE

La tendance culinaire s'est également propagée à l'intérieur des prisons et certains détenus déploient toute leur créativité pour improviser un menu dans leur cellule. Avec des bouilloires et des percolateurs à la place de fours à air pulsé ou de barbecues Green Eggs, il faut le faire ! Le projet Cell's kitchen a rapidement emboité le pas à cette tendance. Les détenus de Bruxelles et de Flandre ont envoyé leurs « **recettes de cellule** » préférées. Un groupe de pilotage de détenus de la prison de Hoogstraten a finalement sélectionné 40 plats réalisables et savoureux sur un total de 300 envois. Les détenus ont ensuite pu essayer les plats durant une série de séances de cuisine, en présence du grand chef Kwinten De Paep. L'objectif est à présent d'imprimer ces recettes sur des sets de table qui seront distribués dans les prisons flamandes et bruxelloises. Le projet est le fruit d'une collaboration entre la prison de Hoogstraten et l'asbl De Rode Antraciet. Et, qui sait, peut-être même qu'un livre de cuisine suivra.

L'INCC AU THÉÂTRE

Le Théâtre de Poche a sollicité l'aide de l'INCC pour la **pièce « Orphelins » qui se jouera du 24/09 au 19/10**. Cette pièce aborde des questions telles que le sentiment d'insécurité, le vécu des victimes ou la violence urbaine.

Débats, dossier pédagogique, panneaux didactiques et interventions dans les écoles, les chercheurs de la direction opérationnelle Criminologie entendent apporter la preuve que, si les questions de sécurité intéressent tous les citoyens, elles peuvent être abordées rigoureusement par tous, loin des clichés et des raccourcis faciles.

Réservations :
www.poche.be/reservations.php

TOUS à vos AGENDAS !

Les journées du développement durable arrivent à grands pas. Comme chaque année, notre SPF participe aux journées développement durable du 1 au 17 octobre 2013. Une attention particulière sera portée cette année aux thèmes de mobilité et de diminution de la consommation de papier. Nous espérons vous accueillir nombreux et motivés !

Plus d'infos : [Intra-Just](#) > [Développement durable](#) > [Événements durables](#) > [Journées DD](#)



Une visite flower power

GAGNEZ DES TICKETS

Envie de revivre les golden sixties ? Envoyez vos réponses avant le 13 septembre à justnews@just.fgov.be. Peut-être gagnerez-vous un des 10 tickets duo pour l'exposition « J'avais 20 ans en 1960 » dans la gare futuriste de Liège-Guillemins.

QUESTIONS

1. Quel est le titre du premier James Bond sorti en 1962 ?
2. Quel âge avait Eddy Merckx lorsqu'il a remporté son premier Tour de France en 1969 ?
3. Le 13 septembre, combien de collaborateurs auront participé au concours ?

Participez et replongez avec nostalgie dans la décennie qui a vu l'assassinat de John Kennedy, le flower power, la première télévision en couleur, les Beach Boys et Jimi Hendrix, le premier homme sur la lune et de nombreux mouvements de protestation.

Les gagnants seront informés par e-mail et e-comm. Bonne chance et rendez-vous dans les années 60 !



NOUVELLE IDENTITÉ VISUELLE POUR LES COURS ET TRIBUNAUX

La charte graphique permet d'assurer une **reconnaissance visuelle** dans tous les types de communication. Le logo en est un élément important. Il s'agit d'une marque dénomminative ou, dans ce cas-ci, d'une marque figurative constituée essentiellement d'une image ou d'une icône. Les cours et tribunaux utiliseront systématiquement cette identité visuelle dans leur communication. C'est le moyen idéal pour refléter l'identité et la qualité de leur organisation.

LA COUR DE CASSATION PARTAGE SON EXPÉRIENCE

La délégation belge de la Cour de cassation a signé, en ce début 2013, une convention de coopération judiciaire avec le Maroc.

Cette convention officialise **le rapprochement des Cours de cassation marocaine et belge**. « Elle porte sur les matières relevant des compétences respectives des deux Cours, sur l'échange de bonnes pratiques et de documentation concernant l'organisation et les procédures devant ces deux Cours ainsi que sur l'établissement d'échanges réguliers entre magistrats et collaborateurs de celles-ci. » explique Eric Ruytenbeek, secrétaire en chef du parquet de la Cour de cassation.

La commission mixte, chargée d'assurer l'exécution et le suivi de l'accord, préparera une rencontre tous les deux ans entre, notamment, les chefs de corps des deux juridictions.

SUIVRE LA PISTE DU NUMÉRIQUE

Sur le lieu du crime, un pistolet, une montre brisée et un pull maculé de sang. Avant que ces objets n'aboutissent au tribunal comme pièces à conviction, ils ont encore un long chemin à parcourir. Ce parcours, l'INCC va bientôt le gérer de manière entièrement numérique. Quelqu'un a parlé de procédure électronique ?

TEXTE : INGE BUYS ILLUSTRATION : SAM DE BUYSSCHER PHOTOS : STEPHEN VINCKE - LISA VAN DAMME

Le ministre Turtelboom prévoit un important changement numérique pour la justice. Dans l'avenir, le déroulement d'un procès devrait être davantage marqué par le numérique. La balle est en jeu et, avec le logiciel *be.care*, l'INCC envoie déjà un tir bien ajusté. « Dans le cadre de la *chain of custody*, la chaîne de traçabilité forensique, indique Gert De Boeck - directeur opérationnel Criminalistique - il est crucial qu'à tout moment nous puissions retracer le parcours suivi par les pièces à conviction, du lieu du crime à la salle d'audience. Et, au sein de l'INCC également, chaque pièce à conviction suit un parcours : de sa réception au service Gestion des dossiers jusqu'à son renvoi au greffe. » Eric Wante, responsable du département ICT, ajoute : « Le logiciel que l'INCC utilisait jusqu'il y a quelques mois était dépassé et ne permettait pas, par exemple, de procéder à de bonnes analyses statistiques. Ainsi, nous pouvions difficilement analyser le temps de traitement moyen d'un dossier ou le nombre de pièces à conviction analysées dans un labo spécifique. En outre, il était difficile de conserver une vue d'ensemble dans des dossiers complexes. »

DOSSIER NUMÉRIQUE POUR MAGISTRAT

Le logiciel *be.care* permet d'enregistrer toutes les pièces à conviction, ainsi que de scanner et d'archiver numériquement tous les documents y afférents issus du dossier

judiciaire. De cette manière, l'institut peut gérer tout le flux documentaire et l'itinéraire suivi par les pièces à conviction. Pratique, sans aucun doute, dans le cadre d'une enquête pluridisciplinaire. Gert : « Certaines pièces à conviction passent par plusieurs laboratoires et cela devient vite compliqué. Mais grâce à *be.care*, nous pouvons savoir à tout moment qui a eu la pièce entre les mains, où elle se trouve à tout moment, quels documents ont été ajoutés et qui a été chargé des missions d'enquête. »

Pour l'instant, les collaborateurs suivent une formation pour apprendre à travailler avec le nouveau système. L'institution teste à présent la qualité du logiciel dans sa phase finale.

« Lors d'une prochaine étape, indique Eric, l'INCC travaillera même sans papier. L'archivage entièrement numérique des dossiers n'est plus très loin. En combinaison avec le projet de télétravail occasionnel, les experts pourront consulter leurs données depuis leur domicile, dans des réunions de concertation ou depuis le tribunal. » « Et dans une phase ultérieure, conclut Gert, lorsque la loi aura été entièrement approuvée, l'expert pourra signer numériquement son dossier à l'aide d'une signature authentifiée et l'envoyer au magistrat. Le dossier complet arrivera alors dans la boîte électronique de ce dernier. »

DE LA SCÈNE DE CRIME AU TRIBUNAL

Une pièce à conviction ne peut être portée comme preuve devant le juge que s'il n'existe aucun doute quant à son authenticité et son intégrité. Une pièce à conviction authentique signifie que son origine ne fait aucun doute et que son intégrité repose sur le fait qu'elle n'a pas été contaminée.

La *chain of custody* ou chaîne de traçabilité garantit la traçabilité de chaque pièce à conviction du lieu du crime à la salle d'audience. C'est une vue d'ensemble à la fois des personnes qui en ont eu successivement la 'garde', mais aussi de ses modes de conditionnement, des endroits où elle a été entreposée, des décisions du magistrat... Qui a (eu) telle ou telle pièce à conviction, quand et pourquoi ? Qu'en a-t-on fait ? Il s'agit sans aucun doute d'un must, étant donné que le nombre d'acteurs dans l'analyse forensique ainsi que le nombre de types de traces matérielles sont en forte augmentation.

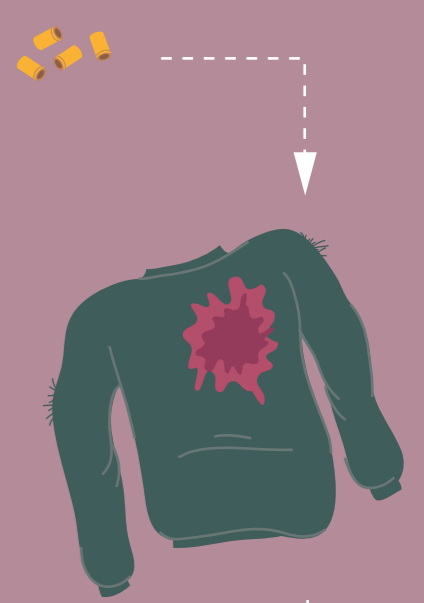
D'UN LABO À UN AUTRE

Dans la pratique, la chaîne de traçabilité comprend un *logbook*, c'est-à-dire une série de documents successifs, comme des procès verbaux et des rapports d'experts, qui ont trait à une pièce à conviction. À l'INCC, la *chain of custody* débute au sein du service Gestion des dossiers, qui reçoit chaque jour de la police des pièces à conviction sous scellés. Le service encode immédiatement dans la banque de données l'état de la pièce à conviction, la manière avec laquelle elle a été emballée, qui l'a livrée, etc.

Lorsque plusieurs laboratoires analysent une pièce à conviction, chaque labo garantit, pour sa part, la *chain of custody* et enregistre précisément ce qu'il fait avec la pièce. Le transfert de celle-ci d'un labo à un autre est à nouveau enregistré dans un document prévu à cet effet. À la fin du parcours d'analyse qu'elle a suivi au sein de l'INCC, la pièce - scellée et accompagnée des documents de transfert - reprend le chemin du greffe. Elle y est conservée jusqu'à ce qu'elle soit présentée au procès.

CONTAMINATION

En cas de contamination, l'élément de preuve est 'pollué' par un élément externe sans aucun rapport avec les événements à analyser. La contamination peut se produire sur le lieu du crime, lors de l'emballage, pendant le transport vers le greffe, chez l'expert ou lors de l'analyse en laboratoire. Le risque de contamination dépend des méthodes appliquées, de la situation spécifique, des exécutants et de la sensibilité de la pièce à la contamination. La contamination par de l'ADN étranger est un véritable problème compte tenu de l'extrême sensibilité de la technique d'analyse. Il n'est donc pas inconcevable que le profil ADN d'une personne qui se trouve sur le lieu d'un crime pour un prélèvement de traces figure déjà dans les banques nationales de données ADN. ▶▶



SUR LES TRACES D'UN PISTOLET

1

ARRIVÉE DE LA PIÈCE

La police livre au service Gestion des dossiers de l'INCC une enveloppe scellée contenant une arme à feu. Le service enregistre l'enveloppe et les experts, désignés par le magistrat, en sont informés.



2

SÉCURISATION

Étant donné que l'arme présente un risque potentiel pour la sécurité, elle est d'abord «sécurisée». L'expert technique en balistique vérifie si le pistolet est encore chargé, ce qui est très souvent le cas. Il retire avec précaution les munitions, puis étiquette et enregistre la pièce. Tant l'expert technique balistique que l'expert judiciaire ADN revêtent un équipement blanc, comprenant des gants, un masque pour la bouche et une coiffe de protection pour les cheveux, afin d'éviter toute contamination. Quant à l'environnement de travail, il est au préalable minutieusement nettoyé.



3

ANALYSE ADN

L'expert judiciaire ADN examine le pistolet à la recherche de traces biologiques. Il échantillonne minutieusement la détente, la poignée et le chargeur car il recherche des traces de contact laissées par la peau (traces de contact et de sueur). Cela peut contribuer à identifier le tireur. L'analyse ADN doit être effectuée en premier lieu car des contaminations sont inévitables lors de l'examen balistique. Si l'expert ADN sait que l'arme a été utilisée pour abattre quelqu'un de très près (tir de contact), il recherche des traces de sang et de tissus dans le canon de l'arme. S'il y en a, il demande la collaboration d'autres experts en résidus de poudre ou microtraces. Ils prennent immédiatement les échantillons nécessaires et les mettent à l'abri pour d'autres analyses. Le magistrat décide ensuite de requérir ou non des analyses supplémentaires.



4

ANALYSE BALISTIQUE

L'expert ou l'analyste dresse d'abord consciencieusement la liste de toutes les caractéristiques techniques du pistolet. L'arme fonctionne-t-elle correctement ? Quelle est la résistance de la détente ? Il procède ensuite à des tirs d'essai au stand de tir. Il peut alors comparer au microscope les projectiles et douilles de référence avec les projectiles et les douilles saisis. Une comparaison avec la banque nationale de données balistiques est de toute façon effectuée. Cette banque de données contient les projectiles et les douilles provenant d'incidents de tir survenus en Belgique. Il peut ainsi vérifier si des faits antérieurs ont été commis avec le même pistolet.



5

SORTIE DE LA PIÈCE

Lorsque toutes les analyses sont terminées, le pistolet est emballé, scellé et renvoyé au greffe d'origine.

Groentjes uit Vlaanderen

Votre enfant en vacances chez un collègue d'un autre rôle linguistique ? C'est possible grâce au service social de notre SPF. La famille d'accueil reçoit une intervention financière et votre enfant bénéficie d'une immersion linguistique et s'enrichit dans un nouvel environnement.

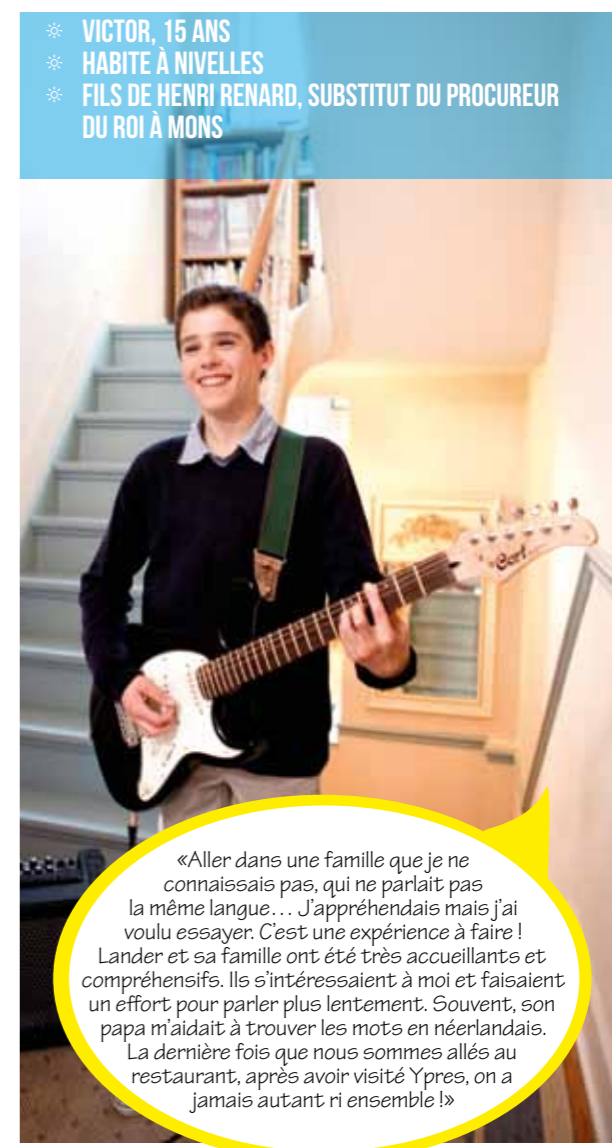
TEXTE : STÉPHANIE GARLETTI - FREDERIK VERCAEMPST

PHOTOS : HANS ROELS



✳ **LANDER, 14 ANS**
✳ **HABITE À WINGENE-ZWEVEZELE**
✳ **FILS DE BRIGIT WALLEGAN, SUBSTITUT AU PARQUET DE COURTRAI**

«Je pars cet été pour la deuxième fois dans la famille de Victor, à Nivelles, et, j'ai toujours autant envie d'y aller ! Ils ne parlent que le français. Je comprends cette langue de mieux en mieux mais j'ai quand même encore du mal à la parler. Victor est entre-temps devenu un bon copain et il a les mêmes hobbies. Outre le foot et les jeux électroniques, nous faisons aussi du vélo dans Nivelles. Ce qui est différent ? Leur petit-déjeuner peut-être. Chez eux, tout est bien disposé sur la table et ils mangent ensemble alors que nous, on se contente de sortir les couverts quand on en a envie.»



✳ **VICTOR, 15 ANS**
✳ **HABITE À NIVELLES**
✳ **FILS DE HENRI RENARD, SUBSTITUT DU PROCUREUR DU ROI À MONS**

«Aller dans une famille que je ne connaissais pas, qui ne parlait pas la même langue... J'appréhendais mais j'ai voulu essayer. C'est une expérience à faire ! Lander et sa famille ont été très accueillants et compréhensifs. Ils s'intéressaient à moi et faisaient un effort pour parler plus lentement. Souvent, son papa m'aidait à trouver les mots en néerlandais. La dernière fois que nous sommes allés au restaurant, après avoir visité Ypres, on a jamais autant ri ensemble !»

Comme Victor et Lander, vous désirez que vos enfants brisent la barrière linguistique. Ils ont entre 7 et 21 ans et sont prêts à partir une ou deux semaines. Prenez contact avec le service social pour connaître les possibilités.
Karine De Rijck - 02 542 73 91



SEULE À POUVOIR ENLEVER LA LIBERTÉ

JE ne suis pas SUPERWOMAN

Juge d'instruction : métier méconnu, parfois ingrat, mais ô combien passionnant. Et quand ce métier est pratiqué par une personne aussi flamboyante qu'Anne-Catherine Dubé, le mélange fait des étincelles ! Garder la tête froide n'est pas toujours des plus évidents, mais Anne-Catherine s'applique à pratiquer sereinement le devoir d'enquête en toutes circonstances.

TEXTE : STEPHEN VINCKE PHOTOS : STEPHEN VINCKE

Dès le matin, le palais de Justice de Namur bourdonne. Passage obligé par l'accueil, puis la salle des pas perdus où des justiciables attendent dans un murmure permanent. Une porte cochère, un petit couloir, et nous voilà rendu au bureau de Madame la juge d'instruction, Anne-Catherine Dubé.

Guidée par des petites lumières du hasard qui ont éclairé les unes après les autres le chemin de sa vie, Anne-Catherine Dubé, après être passée par le métier d'avocat, a embrassé la carrière de juge en 1999 et celle de juge d'instruction en 2003. Mais quelles sont exactement les missions d'un juge d'instruction ? « Le juge d'instruction est à la recherche de la manifestation de la vérité, explique docement Anne-Catherine. Une enquête se présente comme un long couloir.

Des portes sont ouvertes. Il s'agit de les refermer les unes après les autres. » Pour ce faire, le juge d'instruction mène l'enquête policière, de façon polyvalente, en ordonnant les différents devoirs : arrestations, perquisitions, auditions, autopsies, expertises, etc. Instruisant l'enquête à charge et à décharge, il doit également préparer les dossiers afin que le juge de fond ou la Chambre du Conseil puisse statuer en toute connaissance de cause. Il garantit également la légalité des moyens employés.

Et puis, et ce n'est pas rien, le juge d'instruction reste le seul à pouvoir enlever la liberté. Comme on l'imagine, il s'agit d'un travail qui demande beaucoup d'investissement et un grand sens des responsabilités. Un défi au quotidien qui, de toute évidence, n'effraie pas Anne-Catherine. « On a beau garder la tête froide, face à certaines affaires média-

tiques, à certains personnages ayant prouvé à plusieurs reprises leur dangerosité, il est évident que des émotions peuvent naître, raconte-t-elle. Après tout, on reste des êtres humains. Et puis la vérité scientifique peut parfois aller à l'encontre du sentiment général. Mais il s'agit de dissocier le métier d'un côté et la personne de l'autre. Les choses peuvent alors se dérouler en toute sérénité. »

« De toute évidence, reprend Anne-Catherine, mon métier, tout en étant empreint d'une certaine solitude, est avant tout un travail d'équipe. Sans le dévouement des experts, des enquêteurs, des policiers, il serait impossible de mener l'enquête. Après tout, je ne suis pas superwoman ! » conclut-elle en partant dans un grand éclat de rire. ■



« J'AIME ARRIVER TRÈS TÔT AU TRAVAIL. LE PALAIS DE JUSTICE EST ENCORE SILENCIEUX. CA ME PERMET DE DÉMARRER LA JOURNÉE D'UN BON PAS. C'EST LE MOMENT DE RELIRE UN DOSSIER À TÊTE REPOSÉE. »

« UN INTERGATOIRE RESTE UN MOMENT TRÈS PARTICULIER DU DEVOIR D'ENQUÊTE. QUE JE ME RETROUVE DEVANT DES GENS FRANCHEMENT PEU RECOMMANDABLES OU D'AUTRES QUI ONT COMMIS UNE 'SIMPLE BÊTISE', JE GARDE LA TÊTE FROIDE EN TOUTES CIRCONSTANCES. »



« TOUT AU LONG DE LA JOURNÉE, MA GREFFIÈRE ET MOI ACCORDONS NOS VIOLONS. ELLE EST MON BRAS DROIT, MON AGENDA. JE PASSE PLUS DE TEMPS AVEC ELLE QU'AVEC MA FAMILLE. HEUREUSEMENT L'ENTENTE EST CORDIALE ! »

« LA JOURNÉE SE PROLONGE PARFOIS TARD. IL ARRIVE QU'UN INTERGATOIRE PUISSE PRENDRE FIN DANS LA NUIT. CA FAIT PARTIE DES PARTICULARITÉS QUI RENDENT MON MÉTIER UNIQUE. »





« LA FOLIE EXISTE. Comment la gérer avec dignité ? »

La psychiatrie judiciaire fait souvent les titres des journaux : une vive discussion entre des experts, des résultats divergents, un désaccord sur le rôle de la spécialité, etc. Cela soulève des questions, y compris chez Nathalie Laceur et Geert Hoornaert. En tant que psychologues cliniciens, ils ont examiné Kim De Gelder à la demande de la défense. Maintenant que le rideau est tombé sur ce procès, ils se lancent dans le débat.

TEXTE : SHARON BEAVIS PHOTOS : MICHAEL DE LAUSNEY

Au lendemain du jugement, l'idée est venue aux deux experts de rédiger un manifeste. Ils y plaident pour une gestion digne des malades mentaux qui ont commis des faits criminels et demandent une radioscopie critique de la psychiatrie judiciaire. Leur initiative a reçu l'appui de 200 éminents universitaires et professionnels. Depuis, quelque 2 000 personnes ont signé la pétition qui l'accompagnait.

Tout a commencé par votre analyse de Kim De Gelder à la demande de la défense. Pourtant, aucun de vous deux n'est psychiatre. N'était-ce pas un problème ?

Geert Hoornaert : « Au contraire. Pour maître Haentjens (ndlr : avocat de Kim De Gelder), l'angle d'approche de la psychologie clinique constituait précisément une plus-value. Nathalie et moi avons pu nous baser tous les deux sur une expérience pratique de plusieurs années. Notamment dans des établissements où des patients sont traités pour des psychoses. Nathalie dispense un cours s'y rapportant à l'université de Gand. Nous avons donc aussi fourni un angle d'approche académique. »

Comment vous y êtes-vous pris concrètement ?

Nathalie Laceur : « Notre mission était claire : poser un diagnostic clinique sur Kim De Gelder. Ce, en toute liberté scientifique. C'est la raison pour laquelle nous n'avons délibérément pas parcouru au préalable le rapport des psychiatres de la défense. Maître Haentjens nous avait expressément assuré qu'il accepterait notre jugement, que nos conclusions coïncident avec celles des psychiatres ou non. »

Geert : « En revanche, nous avons minutieusement étudié le rapport du collège des psychiatres judiciaires. Ensuite, nous avons rencontré Kim De Gelder à six reprises. Pendant ces entretiens, nous avons volontai-

rement adopté une attitude neutre. Nous avons essayé de nous faire une image précise de son état mental par des questions ouvertes. En fin de compte, nous avons eu l'opportunité d'expliquer notre rapport dans la salle d'audience le lundi, juste avant les dernières plaidoiries. »

Vous avez conclu que Kim De Gelder était schizophrène, paranoïaque et irresponsable. Le collège indépendant des psychiatres judiciaires a affirmé exactement l'inverse. Comment expliquez-vous cela ?

Nathalie : « C'est dû aux critères sur lesquels ils ont basé leur diagnostic. Ainsi, le collège a affirmé que De Gelder ne pouvait pas être schizophrène parce qu'il ne présentait pas de désagrégation cognitive. Exclure la schizophrénie parce que De Gelder avait préparé ses actes et avait réussi une formation d'infirmier A2 ne tient pas la route selon nous. Les psychiatres judiciaires voulaient coller une étiquette toute faite sur le comportement contradictoire et les déclarations divergentes de De Gelder. Comme si une étiquette de ce genre offrait réellement une explication à toutes les questions. Pourquoi De Gelder refusait-il si souvent de s'alimenter ? Ou pourquoi, lorsqu'il était adolescent, est-il resté parfois des jours entiers dans un endroit sombre ? Comment expliquez-vous qu'à l'époque, il parlait et riait parfois tout seul et à haute voix ? Pourquoi s'est-il montré si instable pendant les interrogatoires ? Les psychiatres judiciaires n'ont pas pu répondre à ces questions parce qu'ils n'ont pas cherché à savoir qui était De Gelder. Nous plaidons pour que les psychiatres tiennent compte de toute l'histoire de l'accusé. Pourquoi une personne est-elle malade mentale ou qu'est-ce qui la pousse à commettre des infractions ? Vous pourriez étudier ces questions uniquement si vous avez brossé le tableau complet de la personne dont il s'agit. » ▶▶



IL EST DE BON TON DE DISTRIBUER DES ÉTIQUETTES DE TUEUR EN SÉRIE OU DE MASSE, MAIS CELA N'A PAR ESSENCE, RIEN À VOIR AVEC L'ÉTABLISSEMENT D'UN DIAGNOSTIC CLINIQUE.

Geert : « Ce rapport a en outre montré à quel point la psychiatrie judiciaire est dominée par le DSM (ndlr : ouvrage de référence concernant la classification des troubles psychiques). Ce modèle permet de classer les personnes présentant des problèmes psychiques dans des catégories déterminées uniquement sur la base de leurs symptômes et de la mesure dans laquelle ils se manifestent. Comment le patient vit-il ces symptômes, d'où viennent-ils ou comment évoluent-ils ? Toutes ces questions sont omises dans le système DSM. C'est de la psychiatrie de fast-food. Résultat : De Gelder a reçu une étiquette criminologique, mais les questions de la société sont restées sans réponse. »

Il reste malgré tout difficilement concevable que des experts puissent avoir des opinions aussi divergentes sur une même personne. Est-ce vraiment défendable ?
Geert : « Que les choses soient claires : la plupart des experts fournissent en âme et conscience un travail qualitatif et objectif. Mais nous ne devons pas sous-estimer la pression de l'extérieur : dès que l'image d'un habile manipulateur existe dans les médias, il va de soi que l'expert ne veut pas se faire duper ou passer pour un naïf. Il y va de son intégrité professionnelle, c'est un fait. Donc le risque existe que l'expert se montre inflexible. C'est plus sûr de dépeindre l'auteur comme un manipulateur que de le reconnaître comme un malade mental. »

Le collège des psychiatres judiciaires, qui a déclaré Kim De Gelder responsable de ses actes a examiné l'homme 26 fois, mais chaque fois en prison. Ils préconisent un centre d'observation neutre, à l'instar des Pays-Bas. Partagez-vous leur opinion ?

Nathalie : « Je ne suis pas convaincue que le cadre soit décisif pour une analyse réussie. Tout dépend de l'attitude de l'expert. Respecte-t-il les limites de sa compétence ? Pose-t-il les bonnes questions ? Formule-t-il ces questions de manière ouverte ? L'expert doit brosser un tableau complet et nuancé de l'accusé. Il ne peut pas se laisser abuser par des raisonnements étroits, préconçus ou populistes. »

Geert : « Il faut en premier lieu écouter ce que le client dit. Ou plus important encore : être attentif à ce que le client ne dit pas ou ne parvient pas à dire. Kim De Gelder a dit à plusieurs reprises qu'il pouvait difficilement exprimer pourquoi il avait commis ses actes. Il disait tout au plus que « cela devait se passer » ou citait à d'autres moments des dizaines de motifs absurdes. Une analyse sérieuse zoome sur ce qu'une personne n'arrive pas clairement à formuler. C'est la seule manière pour un expert de découvrir si cette personne peut évaluer et justifier ses actes. »

Vous affirmez que le populisme l'a emporté au procès de Kim De Gelder. Que voulez-vous dire ?

Geert : « D'une part, l'opinion publique semblait convaincue que De Gelder était malade mental, car sinon comment peut-on en arriver à commettre de telles horreurs ? D'autre part, il paraissait presque impensable que l'homme soit déclaré irresponsable parce qu'il aurait eu l'air d'échapper à une sanction. Or, nous n'avons pas trouvé chez De Gelder le moindre motif rationnel ni un franc sentiment de culpabilité. Il semblait ne pas être du tout en mesure de se justifier. La société doit oser reconnaître que la folie existe. La question est de savoir comment la gérer. Être interné n'est pas synonyme de s'en tirer impunément, mais cette perception subsiste bel et bien. Elle est même entretenue. »

Le lendemain du jugement, vous avez décidé de rédiger ensemble un manifeste dans lequel vous plaidez pour une gestion digne des malades mentaux qui ont commis des faits criminels. À quoi voulez-vous arriver avec ce manifeste ?

Nathalie : « Pendant le procès, nous avons trop souvent semblé nous heurter à un mur dans les médias. Alors que nous voulons justement ouvrir le débat pour faire entendre une autre voix. Car le but que nous devons viser avec la psychiatrie légale va au-delà des sempiternelles discussions sur les questions financières et les bases. Ce sont des fondamentaux que nous voulons remettre en question. La psychiatrie judiciaire ne peut pas se laisser séduire par une étroitesse de vue en se limitant à tracer simplement le profil criminologique. C'est ainsi que le secteur perd tout contact avec les sciences humaines et qu'un grand nombre de malades risquent de se retrouver en prison, sans soins. À l'heure actuelle, il est de bon ton de distribuer des étiquettes comme tueur en série ou tueur de masse, mais cela n'a par essence, rien à voir avec l'établissement d'un diagnostic clinique. Cela ne dit rien sur qui est cette personne, ni sur com-

ment elle pense à ses actes. Et ce sont précisément ces questions qui sont cruciales pour évaluer si un emprisonnement a du sens. »

Pourtant, beaucoup de choses bougent dans le secteur. Il y aura bientôt un statut officiel et une liste nationale de psychiatres judiciaires agréés, deux nouveaux centres de psychiatrie légale vont s'ouvrir dans les années à venir, les universités s'investissent dans l'offre de formations, etc. Comment voyez-vous ces évolutions ?

Nathalie : « En soi, c'est positif que les autorités, le milieu académique et les experts estiment qu'il est grand temps d'investir dans la psychiatrie judiciaire et l'internement. Mais pour nous, c'est la philo-

sophie de base qui compte avant tout : comment gérer les malades mentaux avec dignité ? La défense sociale est nécessaire, mais elle n'est possible que si nous n'omettons pas de prévoir des soins appropriés. Cela signifie un accompagnement psychologique qualitatif et sur mesure du patient. Des trajets

établis invariablement sans tenir compte de l'individu ne suffisent donc pas. »

Geert : « Il est ahurissant de voir à quelle fréquence des détenus souffrant de problèmes psychiques sont abandonnés à leur triste sort. L'objectif ne peut pas être qu'un malade mental commette de nouveaux faits criminels après sa détention pour se retrouver à nouveau en prison parce que c'est le seul endroit où il se sent en sécurité. Il existe pourtant des façons de prémunir les malades mentaux contre ce qui les angoisse dans le monde extérieur. Seule notre volonté d'investir sur ce plan permettra de diminuer le risque qu'ils commettent des actes qui les mettent en danger ou qui mettent d'autres en danger. » ■

POUR EN SAVOIR PLUS :

• **Le manifeste de Nathalie Lateur et Geert Hoornaert :**
 • www.ipetitions.com/petition/manifest-voor-een-waardige-omgang-met/

• **Congrès national «Entre deux rives... L'internement : quels soins ? Quelle justice ?»**
 • le 20 et 21 septembre 2013 à Bruxelles
 • www.congres-ds-bm-2013.chjt.be

QUE FAIT UN PSYCHIATRE JUDICIAIRE ?

• Dans le cadre d'un procès, l'expert répond à trois questions classiques : le suspect souffrait-il au moment des faits de démence, de déséquilibre mental grave ou de débilite mentale ? Avait-il et a-t-il le contrôle de ses actes ? Est-il encore dangereux en ce moment ?

QUI PEUT SE DIRE PSYCHIATRE JUDICIAIRE ?

• Actuellement, les magistrats déterminent en interne quels experts entrent en ligne de compte. Avec le statut des psychiatres judiciaires, cela va changer. Cela doit conduire à un agrément basé sur des critères de qualité clairs et à une liste nationale dans laquelle les tribunaux devront faire leur choix.

COMMENT L'AUTORITÉ INVESTIT-ELLE DANS L'INTERNEMENT ?

• Quelque 1 100 internés séjournent dans les prisons belges où ils n'ont en réalité pas leur place.
 • Il existe quatre centres de psychiatrie légale en Belgique : à Tournai, à Mons, à Paifve et à Merksplas. Dans les années à venir, deux autres sites vont s'ouvrir : à Gand et à Anvers. Ensemble, ils comptent 450 places, ce qui portera la capacité pour une surveillance adaptée des internés à 1 000 places en 2014. Dans l'intervalle, la Justice essaie de fournir autant que possible des soins appropriés aux internés dans l'enceinte des prisons.

La Justice **FERA TOMBER** ses cloisons

Un magistrat à la tête d'une administration, c'est une première pour notre SPF. Pour notre nouveau président, c'est surtout l'amorce d'une ouverture qu'il entend poursuivre dans les années à venir. Coopération renforcée avec l'ordre judiciaire, rencontres multi-professionnelles, échanges accrus... Que nous réservent les six prochaines années ?

TEXTE : STÉPHANIE CARLETTI

PHOTO : STEPHEN VINCKE

VOUS ÊTES LE PREMIER MAGISTRAT À ÊTRE NOMMÉ PRÉSIDENT DE NOTRE SPF. QU'Y VOYEZ-VOUS COMME SIGNE ?

« Symboliquement, j'y vois un geste fort, un signe d'ouverture à l'égard de l'ordre judiciaire dans un contexte d'importantes réformes (paysage judiciaire, nouveau modèle de gestion). Pour prolonger cette idée, la ministre a d'ailleurs accepté ma proposition d'élargir le comité de direction du SPF Justice à deux magistrats qui représenteront le siège et le ministère public. Je tiens à associer des magistrats au fonctionnement du comité de direction, ainsi toutes les composantes de l'ordre judiciaire seront liées à la prise de décision.

Ce sont là des amorces de la coopération transversale que je veux mettre en place. Actuellement, nous travaillons encore de façon trop cloisonnée. Nous nous occupons trop peu de ce qui se passe avant et après nous dans les processus de travail. Prenons l'exécution des peines, par exemple : faire davantage connaître aux magistrats la réalité des prisons, le travail d'accompagnement des maisons de justice, les peines alternatives, etc., permettrait peut-être de diversifier les sanctions envisagées. Nos moyens étant limités, il faudra développer la solidarité entre les acteurs. »

24 500 AGENTS, DES PROFILS EXTRÊMEMENT DIFFÉRENTS. CELA NE DONNE PAS UN PEU LE VERTIGE ?


« Bien sûr. Les distances sont parfois immenses d'un agent à l'autre. Mais, je crois en la diversité. C'est en abordant une ques-

tion de manière plurielle qu'on élabore les solutions les plus durables. Les thèmes du plan de management que je proposerai à la ministre constitueront notre feuille de route pour les six prochaines années et je souhaite que chaque agent puisse s'y retrouver et y jouer un rôle. Pour lutter contre l'arriéré judiciaire, par exemple, je proposerais une action croisée : un juriste de la DG WL pourrait rechercher dans le code judiciaire les procédures chronophages alors que sur le terrain, le personnel judiciaire et les magistrats, appuyés par des spécialistes du SPF, réfléchiraient à la manière d'améliorer leurs méthodes de travail. »

POUR QUE CETTE MANIÈRE DE TRAVAILLER SE METTE EN PLACE, IL FAUDRA FAVORISER LES ÉCHANGES. COMMENT COMPTÉZ-VOUS Y PRENDRE ?

« Je n'ai pas envie de m'enfermer dans mon bureau. Je serai présent sur le terrain, j'irai à la rencontre des différents acteurs. Dans les prochains mois, je me déplacerai dans les différents arrondissements comme je l'ai toujours fait. J'irai visiter les prisons, les juridictions, les maisons de justice. Ce sera l'occasion de créer des rencontres multi-professionnelles. Pour moi, le dialogue est important.

Il m'importe de bien connaître la réalité de terrain pour faire en sorte qu'elle soit mieux prise en compte dans les processus décisionnels. Ainsi, il faudra mettre en place des structures qui favorisent une bonne implication des équipes. Le 'baromètre de la responsabilisation', sondage que nous avons lancé en mai dernier, est un premier pas dans cette direction. Les résultats de l'enquête seront directement exploités pour la construction



« Entendre qu'à la Justice, rien ne va... Ça m'agace ! »

du plan de management. Parallèlement, il conviendra aussi de s'assurer que les décisions prises par le comité de direction sont suffisamment connues. Ce n'est pas encore assez le cas, selon moi. Comment faire circuler l'information ? Comment la rendre suffisamment concrète ? »

VOTRE PLAN DE MANAGEMENT SERA DÉVOILÉ EN AUTOMNE. QUELLE A ÉTÉ LA BASE DE VOTRE RÉFLEXION ?

« La justice est à l'heure d'une profonde rénovation, notre département doit tenter de garantir la cohérence de l'ensemble.

Je suis donc parti de l'idée que le plan de management devait constituer une réponse aux défis qui se présentent à la justice : l'arriéré judiciaire, la communautarisation des maisons de justice, l'exécution effective des peines, des législations compréhensibles, l'informatisation, la réforme du paysage judiciaire, la recherche d'outils pour soutenir les magistrats dans leur difficile travail quotidien tout en respectant leur indépendance.

Ce plan est le fruit du travail mené avec les directeurs des différentes entités, qui étaient eux-mêmes en dialogue avec leurs équipes. Ce travail de qualité a été exclusivement mené avec nos ressources internes.

Je suis un peu agacé lorsque j'entends qu'à la Justice, rien ne va. Ce n'est pas vrai. Evidemment, beaucoup de choses sont améliorables mais j'ai rencontré quantité de gens, à tout niveau, qui

font un travail remarquable et qui ne sont pas suffisamment reconnus pour ce qu'ils apportent. Notre mission sera aussi de mettre en lumière leurs contributions. » ■

BIO EXPRESS

- Jean-Paul Janssens a deux grandes passions : la justice et les arts de diffusion. C'est d'ailleurs dans ce deuxième domaine qu'il choisit d'entamer sa vie professionnelle.
- Après avoir pris goût aux aspects sociaux du droit lors des permanences sociales qu'il tient pour une organisation syndicale, il entreprend des études de droit en horaire décalé.
- Successivement avocat au barreau de Nivelles et substitut à l'auditorat du travail de Nivelles, il rejoint ensuite les cellules stratégiques de la ministre de l'Emploi et de la ministre de la Justice.
- Avant de devenir président de notre SPF, il était président de la Commission de modernisation de l'Ordre judiciaire.

DUO

DANS LA FOULÉE DE PATRICIA & SYBILLE

Depuis quelques années, le virus de la course à pied se propage inexorablement au sein de notre organisation. Résultat des courses : l'équipe de la Justice pour les 20 km de Bruxelles s'est formée en un temps record. Patricia Vermaerke et Sybille Nabab sont deux gazelles chevronnées. Cette année encore, la greffière et l'assistante administrative se sont données à fond.

TEXTE : HÉLÈNE BROHEZ - KIM DECLOEDT

PHOTOS : STEPHEN VINCKE



«UN IPHONE AVEC DE LA MUSIQUE : MON COMPAGNON DE ROUTE !»



«MON AMI M'A TRANSMIS SA PASSION POUR LA COURSE.»

Combien de fois avez-vous participé aux 20 km de Bruxelles ?

Sybille Nabab : «Il s'agit de ma sixième participation, mais je cours depuis de nombreuses années. Mon compagnon est marathonien et m'a donc influencée dans cette voie.»

Patricia Vermaerke : «Il s'agit pour ma part de ma cinquième participation. J'ai commencé à courir il y a dix ans environ. Pour ma santé, mais aussi par passion.»

Etes-vous satisfaites du résultat ?

Patricia : «Tout à fait ! J'ai parcouru les 20 km en 1h56, mon meilleur temps jusqu'à présent. Les conditions climatiques étaient idéales : en comparaison aux fortes chaleurs de l'an passé, il faisait vraiment frais cette année.»

Sybille : «Oui, très ! Mon résultat (2h26) est meilleur qu'en 2012. La température moins élevée y est notamment pour quelque chose.»

Comment vous êtes-vous entraînées ?

Sybille : «J'ai participé au marathon de Marrakech en janvier ; j'ai donc continué l'entraînement dans la foulée pour les 20 km. J'avais pris l'habitude de courir 3 fois par semaine : 2 fois en soirée pendant 1h-1h30, et 1 fois le dimanche pendant 2h. Un service «Événementiel» a été créé au sein du parquet, notamment parce qu'il y avait une volonté chez certains de courir pendant l'heure de table. Mais pour ma part, le manque de temps m'en empêche pour l'instant.»

Patricia : «Je cours toute l'année et je commence dès février ma préparation pour les 20 km de Bruxelles. J'utilise le plan d'entraînement qui est téléchargeable sur le site

internet de l'événement. Je cours deux à trois fois par semaine, principalement le week-end. La musique sur mon iPhone m'accompagne en route.»

Pratiquez-vous un autre sport ?

Patricia : «Pas pour le moment. Avant, je pratiquais le cyclisme, mais aujourd'hui je cours uniquement. Je dois courir quand ça me démange et, croyez-moi, cela me démange souvent.»

Sybille : «Lorsque je ne prépare pas une course, je ne reste pas inactive. J'ai déjà fait de la zumba, du spinning et je pratique le cyclisme de manière régulière.»

Peut-on déjà vous compter parmi les participants de la prochaine édition ?

Sybille : «Bien sûr, je compte m'y inscrire dès que possible !»

Patricia : «Oui, volontiers ! J'espère pouvoir m'y inscrire si je ne contracte pas de blessure. Félicitations à notre SPF pour son accueil et son encadrement de qualité. Donc, en l'absence de blessure, rendez-vous l'année prochaine.»

64

L'équipe du SPF, composée de 60 coureurs, s'est classée 64e sur 437 au classement interéquipes.

Maisons de justice + Aline Bauwens = DE L'INSPIRATION POUR TOUS



Aline Bauwens, chargée de cours et chercheuse à la Vrije Universiteit Brussel, est une femme extrêmement charmante. Réaliser une interview avec elle n'est dès lors pas un devoir, loin de là. Aline Bauwens plaide pour que la recherche sur les maisons de justice figure au calendrier académique. Elle nous parle avec passion de l'importance d'une telle recherche et de l'avenir incertain de nos maisons de justice. ►►

TEXTE : LIESBETH WYSEUR
PHOTOS : HANS ROELS

Actuellement, Aline projette de rédiger une nouvelle proposition de recherche sur les maisons de justice. Elle s'intéresse à l'étude du vécu et, en particulier, à la manière dont les justiciables perçoivent la guidance d'auteurs et à la question de savoir si le travail social sous mandat judiciaire aide ou non les auteurs. Elle veut creuser ces questions par le biais d'interviews approfondies avec des assistants de justice, de récits de justiciables et en observant des entretiens en tête à tête entre l'assistant de justice et le justiciable. Cette proposition de recherche fait suite à sa thèse de doctorat sur l'évolution de la réinsertion d'auteurs en Belgique et en Angleterre, dans laquelle elle avait comparé différents modèles de guidance d'auteurs (notamment le *Good Lives Model* et le *Risk Need Responsivity Model*).

Aline Bauwens est passionnée par la recherche. Elle s'inspire volontiers de la pratique quotidienne. Elle souhaite en outre inspirer elle-même tant les travailleurs de terrain que les collaborateurs stratégiques. Pour elle, une des tâches principales de la recherche académique est de donner de l'inspiration aux gens. Elle espère que sa recherche au sein des maisons de justice est utile et qu'elle inspirera de futures initiatives. « Si nous n'y parvenons pas, nous passons alors à côté de notre but », dit Aline. Mais il devient de plus en plus difficile d'obtenir des fonds pour la recherche. « Le nombre d'acteurs sur la scène académique est maintenant plus élevé et les chercheurs se trouvent

confrontés à une concurrence croissante entre collègues-chercheurs, tant sur le plan national qu'international. C'est pourquoi il n'est guère facile de trouver de l'argent pour financer la recherche sur les maisons de justice. »

INVISIBLE

Aline Bauwens ne se contente pas de lancer des idées de recherche, elle essaye aussi d'obtenir des moyens financiers pour des recherches sur les maisons de justice. Et c'est là que, selon elle, le bât blesse. Pour obtenir un financement pour la recherche, il faut pouvoir démontrer que l'on dispose d'informations suffisantes sur le thème qui doit faire l'objet de cette recherche. Et c'est précisément l'une des difficultés auxquelles elle est confrontée. Les informations accessibles au public sur les maisons de justice sont rares. Les documents de travail, les instructions et les textes de vision ne sont pas accessibles aux personnes extérieures. Il est extrêmement difficile pour un chercheur d'étudier un domaine dans lequel tout est sous clef. En outre, les publications (scientifiques) sur le travail quotidien des assistants de justice sont

« Racontez davantage d'histoires sur les maisons de justice aux citoyens et vous obtiendrez une plus grande assise pour l'exécution des peines alternatives. »

relativement rares (surtout en comparaison avec les prisons).

D'où l'importance cruciale du travail sur le terrain pour la recherche au sein des maisons de justice. Pour ce faire, il est nécessaire d'obtenir l'autorisation de l'administration centrale et des maisons de justice, mais également celle des assistants

de justice eux-mêmes. « Un des facteurs les plus importants qui permet de réaliser une recherche consiste à gagner le respect et la confiance du groupe qui fait l'objet de cette recherche. En tant que chercheuse, j'ai besoin de la collaboration spontanée des assistants de justice. Après tout, ils laissent entrer quelqu'un dans l'intimité de leur travail et le moins que je puisse faire, c'est de leur témoigner du respect. » Sans la pratique, la recherche dans les maisons de justice est impossible, c'est pourquoi la réciprocité revêt une telle importance à ses yeux. « Je trouve nécessaire de donner un feed-back sur ce que j'ai fait des données que j'ai reçues des assistants de justice. »

Le manque de transparence entraîne également un autre problème. Le manque de visibilité des maisons de justice dans la société les rend aussi impopulaires. Selon Aline Bauwens, pour augmenter leur visibilité dans la société et dans les médias, les maisons de justice doivent mener une politique de communication ouverte. Il faut d'abord avoir une communication interne transparente et cela se répercutera automatiquement à l'extérieur. La pratique quotidienne de l'assistant de justice doit également être définie, en paroles et en images. Une plus grande visibilité rendra le citoyen plus sensible et plus attentif aux formes alternatives d'exécution des peines. Lorsque les citoyens entendront plus souvent parler des maisons de justice à la radio, à la télévision, par des témoignages et des récits de collaborateurs, vous obtiendrez une plus grande assise pour le travail de l'organisation.

Aline Bauwens fait remarquer que cette sensibilité de la société par rapport à certains thèmes influence directement la manière dont sont distribués les fonds alloués à la recherche. « Vous ne pouvez créer une plus grande demande d'en savoir plus sur les maisons de justice qu'en atteignant une plus grande notoriété. Ce qui se passe à l'avant-plan (enquêtes de police,

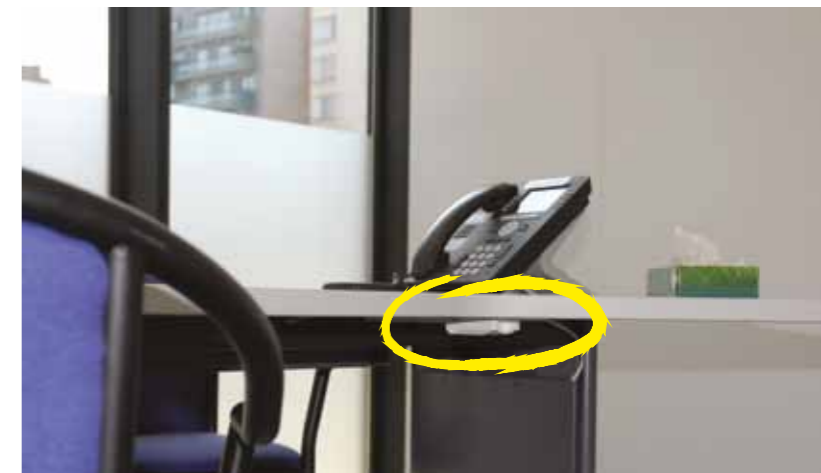
information et tribunal) suscite beaucoup plus d'intérêt que l'arrière-plan (maisons de justice, peines dans la communauté et réinsertion). C'est précisément dans ces matières que la perception et l'image que l'on se forme jouent un rôle important. Il revient aux maisons de justice, mais également aux milieux académiques, de promouvoir ces formes alternatives d'exécution de la peine ou, au moins, de les faire connaître. »

REMISE EN CAUSE

Aline Bauwens est consciente du fait que le transfert vers les Communautés entraînera beaucoup de questions et d'incertitudes. Selon elle, il est impossible de prédire pour l'instant à quoi ressembleront les maisons de justice dans un an. « Les maisons de justice ont parcouru un long chemin au cours de la dernière décennie. Depuis leur création, après l'affaire Dutroux, elles ont lentement mais sûrement évolué vers une identité unique claire. C'est un début de légitimité, mais le transfert risque de remettre tout en cause. Je me pose dès lors beaucoup de questions notamment sur le rôle que vont encore jouer les maisons de justice, sur la manière dont leur identité et leur particularité seront conservées, sur le contenu qui sera donné à la guidance d'auteurs. L'avenir proche nous le dira. » ■



LES ASSISTANTS DE JUSTICE REÇOIVENT LES JUSTICIAIBLES DANS LES SALLES D'ENTRETIEN SÉPARÉES, ET NON PAS DANS LEURS PROPRES BUREAUX.



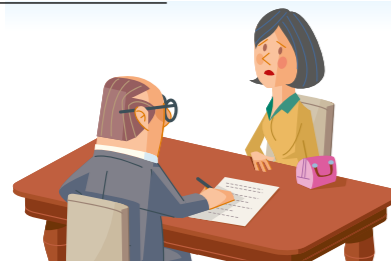
ALINE BAUWENS REMET EN QUESTION L'ÉVOLUTION VERS L'USAGE DE BOUTONS D'ALERTE ET DE PANIQUE.

RÉINSERTION AVEC UN DOIGT SUR LE BOUTON DE PANIQUE

Aline Bauwens se demande dans quelle mesure l'architecture (au sens large du terme) d'une maison de justice reflète la vision stratégique de la guidance d'auteurs. Une évolution récente, surtout visible dans les rénovations et les nouveaux bâtiments de certaines maisons de justice, fait apparaître une nouvelle sorte de répartition et une autre utilisation de l'architecture. Dans les nouvelles maisons de justice, les locaux où se déroulent les entretiens sont isolés des bureaux des assistants de justice. Les badges d'accès sont de plus en plus utilisés et les bureaux ne sont plus accessibles aux justiciables. L'assistant de justice s'entretient avec le justiciable dans un environnement sécurisé. Des constructions en verre pour accroître la visibilité, des portes de secours et des boutons d'alarme ou de panique (pas encore de caméra de surveillance pour l'instant) révèlent une politique de plus en plus axée sur l'*offender management*.

« Cette évolution reflète-t-elle un paradigme en évolution, un paradigme qui se manifeste dans la manière dont se déroulent les entretiens en tête à tête? Que signifie encore le travail social pour les maisons de justice? Réalisent-elles encore du 'travail social' lorsqu'il est opté pour de la réinsertion avec un bouton de panique? » questionne Aline Bauwens. Les mesures de sécurité reflètent sans aucun doute des changements dans la société, mais ont naturellement aussi une influence sur le ressenti du justiciable, qui voit une nouvelle forme de contrôle se refléter dans la manière dont il est accueilli dans une maison de justice.

PAUSE CAFÉ



MARCHÉ INTERNE

Désormais, nos offres d'emploi internes seront annoncées via e-comm et sur Intranet. Vous disposerez alors de 10 jours ouvrables, à dater de la publication du poste vacant, pour vous porter candidat. Vous souhaitez rester informé de nos futures offres d'emploi ? Inscrivez-vous via marcheinterne@just.fgov.be.

POUR QUI ?

Tous les collaborateurs du SPF Justice, excepté l'OJ et les services extérieurs de la Sûreté de l'Etat

POUR EN SAVOIR PLUS :

- marcheinterne@just.fgov.be
- Intra-Just > P&O > Collaborateur > Offres d'emploi
- Note de service n° 6



DEMANDE DE PENSION : NOUVELLE PROCÉDURE

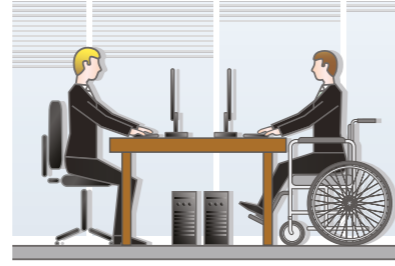
- Introduisez votre demande directement au service des Pensions du secteur public (SdPSP) via le nouveau formulaire.
- Si vous avez une carrière mixte, n'introduisez qu'une seule demande.
- Un dossier numérique remplacera la version papier.

POUR QUI ?

Les collaborateurs des services centraux et des maisons de justice

POUR EN SAVOIR PLUS :

- Intra-Just > P&O > Collaborateur > Carrière > Votre pension
- Note de service n° 10



DUODAY

Pour la première fois du côté francophone, le SPF Justice a organisé un Duoday le jeudi 30 mai. Trois personnes porteuses d'un handicap ont pu se familiariser avec notre organisation. Durant cette journée, elles ont formé des duos avec les collaborateurs de trois services différents (DG EPI, Service Adoption et Service Culte et laïcité).

Cet échange avait un double objectif : d'une part, sensibiliser les agents à l'intégration des personnes handicapées, et d'autre part, faire découvrir à celles-ci les exigences d'un métier.



« J'AI REPEINT VOTRE BUREAU MONSIEUR LE PRÉSIDENT ! »

Voici une histoire dont les deux éléments s'emboîtent comme les pièces d'un puzzle : d'une part le greffe de la cour d'appel de Gand en quête de meilleures conditions de travail dans l'ancien palais de justice et, d'autre part, des internés qui se donnent un mal fou à peindre du matin au soir. Tout le monde est gagnant !

TEXTE : FREDERIK VERGAEMPST

PHOTO : LIEVEN BOSSUYT

Le projet peinture d'Ongrendeld (centre OBRA) sert en premier lieu les besoins des internés présentant une déficience et qui séjournent à la prison de Gand. Patrick Van Opstal du centre Obra explique : « En 2001, lorsque nous avons constaté, à notre grand étonnement, que des personnes présentant une déficience intellectuelle séjournaient à la prison de Gand, nous avons lancé le projet 'Ongrendeld'. Ces personnes ne sont pas à leur place en prison et demandent un encadrement particulier. Nous essayons donc de combler cette lacune. Nous tentons par notre travail thérapeutique d'étoffer peu à peu leur bagage. Les activités extérieures sont par exemple très importantes, car ils réagissent autrement qu'à l'intérieur, et cela constitue une étape importante dans leur réinsertion. Dans notre jargon, nous parlons alors de réintégration et de socialisation. »

DESCENDRE D'UN ÉTAGE

La prison de Gand héberge actuellement 127 internés. Ongrendeld s'adresse en particulier à ceux qui présentent une déficience,

soit une trentaine. Outre les activités internes (sessions de discussions, activités quotidiennes, moments de formation, etc.), il existe donc une offre à l'extérieur de l'enceinte de la prison. Ils se sont notamment déjà occupés du jardin de l'ancien cloître de Gand. C'est à présent au tour de l'ancien palais de justice. La greffière en chef Katrien Van den Abeele en dessine les prémices : « A la demande du magistrat Henri Heimans, le centre OBRA était déjà à l'œuvre au deuxième étage. J'y ai donc vu une opportunité. En effet, ce bâtiment n'est absolument pas utilisé de manière optimale. Par exemple, nous sommes 40 collaborateurs à nous entasser au deuxième étage alors qu'il y a tant de locaux vides. Des travaux de rénovation sont plus que jamais nécessaires, mais dans la situation budgétaire actuelle, ce n'est pas toujours évident. J'ai donc demandé à Patrick de faire descendre les peintres vers cet espace. »

C'est ainsi que, depuis octobre 2012, une équipe de six peintres (et deux accompagnateurs) arrive le vendredi au greffe de la

cour d'appel de Gand. Le projet sera peut-être même étendu à d'autres parties du bâtiment mais, dans ce cas, des dispositifs de sécurité supplémentaires seront nécessaires. L'équipe n'est pas toujours la même, car il y a un va-et-vient parmi les internés qui sont déjà tous très enthousiastes. Jean* voudrait même travailler chez des particuliers en tant qu'aidant pour des peintres professionnels. « Je me débrouille bien, même si l'on peut voir que tout le monde ne peint pas de la même manière. Ce qui compte, c'est de faire attention à tout. » ■

POUR EN SAVOIR PLUS :

www.obra.be

La photo de Patrick Van Opstal a été réalisée par Lieven Bossuyt, l'époux de la greffière en chef Katrien. Merci Lieven !

* Jean est un nom d'emprunt.

« L'allocation de foyer ou de résidence existe-t-elle encore, et y ai-je droit ? »

Un petit extra tous les mois, en plus du salaire, ça ne se refuse pas ! Ainsi, l'allocation de foyer ou de résidence existe depuis 1921. Travailler à Bruxelles, centre administratif de notre pays, entraînait en effet des frais supplémentaires pour les fonctionnaires. Faire la navette, ou aller habiter à Bruxelles, coûtait chaque mois un peu plus. C'est pourquoi cette allocation a été créée. Elle existe toujours à l'heure actuelle, mais uniquement pour les collaborateurs aux revenus plus modestes.



Si votre traitement annuel brut est inférieur à 28 900 euros, vous pouvez, en fonction de votre situation personnelle, entrer en ligne de compte pour une allocation de foyer ou de résidence. Le montant de l'allocation de foyer s'élève à 96 euros par mois maximum, contre environ 48 euros pour l'allocation de résidence.

PLUS D'INFOS :

WWW.FEDWEB.BE

Que faisiez-vous le 21 juillet ?

Il y a de fortes chances que vous ayez tranquillement regardé la passation des pouvoirs royaux à la télévision. Cependant, quelques-uns de nos collègues ont dû travailler ce jour-là pour assurer le bon déroulement de cette journée. Les uns étaient sous les feux des projecteurs au palais royal tandis que d'autres sont restés en coulisses au bureau. Nous avons un nouveau roi, signe qu'ils ont tous bien fait leur travail !

TEXTE : ADRIAAN DE BOECK

PHOTOS : MICHEL GRONEMBERGER - STEPHEN VINCKE

LOIN DES FLASHS
 À l'ombre des photographes, nos collègues de la DG Législation et du service Protocole ont contribué au bon déroulement de cette journée. Leur implication mérite aussi d'être soulignée.



09:00 DES MAGISTRATS DE LA COUR CONSTITUTIONNELLE, DE LA COUR DE CASSATION ET DU CONSEIL D'ÉTAT SONT AUX PREMIERS RANGS LE MATIN POUR ASSISTER AU TE DEUM.

10:30 LA MINISTRE TURTELBOOM EST LA MAÎTRESSE DE CÉRÉMONIE EN CE JOUR DE PASSATION DES POUVOIRS ROYAUX. ELLE LIT L'ACTE ET CITE LES TÉMOINS.

13:00 LE PRÉSIDENT JANSSENS RAMÈNE LES DOCUMENTS SIGNÉS DU PALAIS À NOTRE SPF. IL CLASSE DANS SON BUREAU ET CONSERVE LES ORIGINAUX DANS LES ARCHIVES DE NOTRE SPF.



13:30 LE PRÉSIDENT PARCOURT LES DOCUMENTS AVEC NADIA BAALICH DU SERVICE LÉGALISATIONS ET QUESTIONS PARLEMENTAIRES AVANT DE LES TRANSMETTRE AU MONITEUR BELGE.

13:45 NADIA APOSE LE SCEAU DE L'ÉTAT SUR LA LOI QUI ADAPTE LA FORMULE "PHILIPPE, ROI DES BELGES" DANS TOUS LES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES.

14:15 UNE ÉQUIPE DE SEPT TYPOGRAPHES, CORRECTEURS ET SPÉCIALISTES IT ASSURE LA PUBLICATION DES CINQ TEXTES, DONT CEUX QUI ONT TRAIT À L'ABDICTION ET À LA PRESTATION DE SERMENT.



Alain Winants
 Administrateur général de la Sûreté de l'Etat

IMPOPULAIRE, SOUS-ESTIMÉE, MAIS INDISPENSABLE

Il règne dans notre pays une grande incompréhension au sujet de la Sûreté de l'Etat (VSSE). Cela s'est confirmé une fois de plus cette année à l'occasion d'une fuite de documents secrets. Des voix se sont élevées pour dire que notre service travaillait en dehors de tout cadre juridique et ne pourrait rivaliser avec des services étrangers. Il ne faut pas oublier que nos missions et nos compétences sont inscrites dans la loi du 30 novembre 1998 et que la Sûreté de l'Etat n'a ni la possibilité ni l'autorisation d'agir en dehors de ce cadre. Nous faisons rapport au ministre de la Justice et élaborons un plan stratégique pour quatre ans, avec des plans d'action annuels que nous transmettons également aux responsables stratégiques. Ce plan est dirigé politiquement par le comité du renseignement et de la sécurité. Nous n'évoluons donc pas dans un « no man's land ».

Une fausse rumeur, encore plus répandue, est de prétendre que le service de rensei-

gnement n'est pas contrôlé. Lors d'une séance académique tenue à l'occasion du vingtième anniversaire du comité permanent R, un ouvrage analysant toutes les formes de contrôle a été présenté. Il ressort que le modèle belge jouit d'une grande attention de la part d'instances étrangères. La Sûreté de l'Etat n'a aucun problème avec le contrôle démocratique des services de renseignement. Au contraire, j'ai plaidé depuis le début pour que les membres de la commission d'accompagnement du Sénat (les contrôleurs de l'organe de contrôle en quelque sorte) disposent d'une habilitation de sécurité à part entière. Ils ont ainsi accès aux mêmes informations que le comité et les différents services. Ils sont également (et c'est là que le bât blesse) soumis aux mêmes obligations de discrétion et de secret.

Sur le plan international, la Sûreté de l'Etat est un acteur apprécié qui entretient des contacts avec un grand nombre de services homologues et participe à différents forums

multilatéraux sur divers aspects du travail de renseignement. Il est d'ailleurs un peu paradoxal de constater que nous puissions compter, en tant que service, sur un respect et une appréciation à l'étranger dont nous sommes privés dans notre propre pays. Mais rappelons-nous ce que disait W.H. Auden en parlant des poètes : « The true poet is like a valley cheese, local but prized elsewhere » (Le vrai poète est comme un fromage de vallée, local mais apprécié ailleurs).

Pour améliorer davantage nos services, nous avons besoin de compréhension et de connaissances mutuelles. Nous devons également être réalistes dans nos attentes et tenir compte des besoins et des moyens. La sécurité a un prix et il faut être prêt à le payer. C'est de cette seule manière que nous pourrions évoluer vers (le début d') une véritable culture du renseignement. ■

COLOPHON

Just News 60 - Août 2013
 Magazine bimestriel du personnel de la Justice

Rédacteur en chef
 Adriaan De Boeck

Ont participé à ce numéro
 Tinneke Albrecht, Sharon Beavis, Héléne Brohez, Inge Buys, Stéphanie Carletti, Kim Declodt, Pol Van Iseghem, Christine-Laura Kouassi, Laurence Lavry, Boris Libois, Christophe Mincke, Inge Nagels, Cindy Renard, Eric Ruytenbeek, Ingrid Vanlerberghe, Frederik Vercaempst, Stephen Vincke, Alain Winants, Liesbeth Wyseur

Secrétariat
 justnews@just.fgov.be
 02 542 65 38

Lay-out
 Evy De Bleeckere
 Olivier Hullaert

Éditeur responsable
 Jean-Paul Janssens
 Président du comité de direction
 115 boulevard de Waterloo - 1000 Bruxelles

Photos
 Lieven Bossuyt, Michael Delausnay, Jurgen De Witte, Michel Gronemberger, Hans Roels, Stephen Vincke.
 ISTOCKPHOTO : chuwy, RUSSELLTATEdotCom, pijama61, architetta

Illustrations
 Sam De Buyscher, Olivier Hullaert

Un remerciement tout particulier au service Traduction.

TALENT CACHÉ



ALAIN MAGER
59 ANS, HABITE À THEUX
SECRÉTAIRE EN CHEF DU PARQUET
DE LA COUR D'APPEL DE LIÈGE
A LA JUSTICE DEPUIS 1975

**LES SIXTIÈS,
DES ANNÉES
« ROCK & ROLL »**



Alain Mager organise depuis plus de vingt ans des expositions. La dernière s'intitule « Golden Sixties, j'avais 20 ans en 60 ». Présentée dans le décor futuriste de la gare de Liège, cette exposition s'inscrit dans la lignée de l'exposition mythique « J'avais 20 ans en 45 ». Pour Alain Mager, « les années 60 ont constitué un tournant important du 20ème siècle et ont révolutionné le monde. Les enfants du baby-boom d'après-guerre ont fêté la liberté et changé la vie. C'est la décennie des révolutions. »

Le visiteur revit des événements historiques majeurs tels que la construction du mur de Berlin, mai 68, la 1ère victoire d'Eddy Merckx au Tour de France, le 1er James Bond, etc. L'exposition regorge de témoignages, de reconstitutions et d'objets prêtés par des musées et des particuliers du monde entier. Une époque formidable et une exposition à ne pas manquer !

Des billets d'entrée sont à gagner page 7 !

INFOS PRATIQUES

Gare de Liège-Guillemins

04 224 49 38

info@expo-goldensixties.be

www.expo-goldensixties.be

Tous les jours jusqu'au 30 septembre 2013

